

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 6 : renforcer notre qualité de vie</b>	<b>A6</b>
<b>Programme REVERS'EAU</b>	<b>544</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date du 16 octobre 2020 autorisant la Présidente à signer l'accord de subvention LIFE19 IPE/FR/000007 incluant ses annexes avec l'Agence EASME devenue l'Agence CINEA dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU,
- VU** l'accord de subvention LIFE19 IPE/FR/000007 signé le 20 novembre 2020 et ses annexes dans le cadre du projet LIFE REVERS'EAU,
- VU** l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional en date du 14 décembre 2021,
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors d'une séance du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2021,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2022 une dotation de 150 000 € d'autorisations de programme et de 600 000 € d'autorisations d'engagement et de 80 000 € de crédits de paiement en investissement et de 550 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°544 « Programme REVERS'EAU ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe Démocrates et progressistes

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs